Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260427-2026CM27AVR19-DE

GRAND CHAMP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

N°2026-CM27AVR-19

TRAVAUX : Marché de travaux de voiries 2026-2029 : attribution
Rapporteur : M. Julian EVENO

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de GRAND-CHAMP, dûment convoqué par courrier adressé par email en date du 20 avril, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la Maison des Solidarités, 12 rue des Hortensias, à GRAND-CHAMP (56390), sous la présidence de Mme Dominique LE MEUR, Maire.

Étaient présents :

Mme Dominique LE MEUR, Maire ; M. Julian EVENO ; Mme Catherine DOUNIAS ; M. Stéphane SEVENO ; Mme Soazig LE BRUN ; M. Vincent COQUET ; M. Olivier SUFFICE ; Mme Françoise BOUCHE-PILLON ; M. Patrick CAINJO ; Mme Fanny LEVEILLE-CALVEZ ; M. Eric CORFMAT ; Mme Michelle LE PETIT ; M. Mickaël LE BELLEGO ; Mme Morgane JARLEGAND ; M. Didier DANJOUX ; Mme Céline KERVRAN ; M. Benoît-Raphaël CASTELAIN ; Mme Emmanuelle THOMAS ; M. Benoît OLIVIERO ; Mme Laurence KERNEUR ; M. Pierre LE PALUD ; Mme Christine ROYER ; M. Robert LE BODIC ; Mme Sophie BEGOT ; M. Cyrille COUGOULAT ; Mme Cindy ROUILLE-LE BOUDEC

Absents excusés :

Mme Julie LAGADEC ; M. Laurent PESLIER ; Mme Régine MICHARD

Pouvoir remis :

Mme Julie LAGADEC à Mme Soazig LE BRUN ; Mme Régine MICHARD à Mme Catherine DOUNIAS

Nombre de Conseillers en exercice : 29 – Présents : 26 – Pouvoirs : 2 – Votants : 28

Secrétaire de séance : Mme Laurence KERNEUR

M. Julian EVENO, 1er Adjoint, rappelle au Conseil Municipal que le réseau routier communal est étendu et nécessite un entretien régulier.

À ce titre, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte, conformément aux articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique, en vue de la réalisation de travaux d'entretien, de rénovation et de grosses réparations de voirie et de revêtements, ainsi que de travaux sur le réseau d'eaux pluviales. Ces prestations s'inscrivent dans le cadre d'un accord-cadre à bons de commande.

L'accord-cadre est conclu pour une durée initiale de 12 mois à compter de sa notification. Il pourra être reconduit deux fois, par périodes successives de 12 mois, par décision expresse du pouvoir adjudicateur. La décision de reconduction interviendra au plus tard deux mois avant l'échéance de chaque période, par lettre recommandée avec accusé de réception ou via la plateforme de dématérialisation.

Pour chaque période de 12 mois, les prestations sont définies sans montant minimum et avec un montant maximum fixé à 500 000 € HT.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le profil acheteur MÉGALIS Bretagne. La date limite de réception des offres était fixée au 1er avril 2026. Trois offres conformes ont été déposées.

La commission MAPA, réunie le 17 avril 2026, propose d'attribuer le marché à l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse :

Entreprise proposée à l'attribution
SAS COLAS France Etablissement de Vannes

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600677-20260427-2026CM27AVR19-DE

GRAND CHAMP

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 et suivants ;

VU l'avis de la commission MAPA en date du 17 avril 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : ATTRIBUE le marché de travaux de voirie 2026-2028 à l'entreprise SAS COLAS France Etablissement de Vannes ;

Article 2 : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune de Grand-Champ ;

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire à signer le marché correspondant, ainsi que tout document s'y rapportant, y compris les éventuels avenants, au nom et pour le compte de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Mme Dominique LE MEUR

Le Secrétaire de séance,
Mme Laurence KERNEUR